

Rapport préliminaire de l'avocat/notaire concernant la vérification de l'identité (Canal des courtiers)

Veillez noter que La Banque Toronto-Dominion n'octroiera pas de fonds et ne permettra pas au ou aux débiteurs hypothécaires d'accéder aux fonds tant qu'elle n'aura pas reçu un rapport préliminaire dûment rempli et le formulaire Demande de fonds/de renseignements (joint à nos directives au notaire ou à l'avocat) utilisé pour demander des fonds.

Toutes les pièces d'identité vérifiées doivent être authentiques et valides, et ne doivent pas être expirées. N'en faites pas de copies.

À : **LA BANQUE TORONTO-DOMINION (la « Banque »)**

À l'attention de :

Télécopieur :

Courriel :

Date:

Solicitor Telephone #:

Objet

Solicitor Fax #:

Numéro de référence du prêt
hypothécaire :

Solicitor Email:

Débiteur(s) hypothécaire(s) :

Garant(s) (le cas échéant) :

Adresse de la propriété :

Description officielle au
cadastre de l'immeuble :

J'ai (l'avocat ou le notaire) vérifié l'identité de chaque débiteur hypothécaire, garant et mandataire, conformément aux directives de la Banque.

Remarque : MODIFICATIONS apportées au script de l'exigence en matière d'identification pour l'obtention des pièces d'identité pendant la pandémie de COVID-19 :

Nous devons examiner les copies de **deux** des documents ci-dessous afin de valider votre identité :

1. Une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement du Canada (authentique, valide et non expirée)

ET

2. Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement du Canada (authentique, valide et non expirée) différente de la première pièce d'identité fournie OU un récent relevé de compte (des 60 derniers jours) d'une institution financière canadienne (autre que la TD) OU un récent relevé de compte de services publics (des 60 derniers jours)

ET

Les deux documents doivent être des copies des documents originaux.

Pour exécuter ce processus, vous devez me (*avocat ou notaire*) remettre une copie de ces pièces d'identité pour que je puisse vérifier votre identité. Une fois que j'aurai (*avocat ou notaire*) examiné les pièces en personne, je (*avocat ou notaire*) détruirai les copies reçues. Consentez-vous à ce que je recueille cette information?

DIRECTIVES AU NOTAIRE OU À L'AVOCAT

- Si vous rencontrez votre client par vidéoconférence, procédez comme suit :
 - Au moment de prévoir la rencontre virtuelle avec votre client, fournissez à ce dernier les exigences relatives à la vérification de l'identité décrites ci-dessus.
 - Demandez-lui de vous fournir une copie de ses pièces d'identité avant la rencontre virtuelle.
 - Obtenez les renseignements sur la pièce d'identité du client (type, lieu de délivrance, numéro de référence, etc.) avant votre rencontre virtuelle et consignez-les dans le présent formulaire avant la vidéoconférence.
 - Pendant la vidéoconférence :
 - Demandez à votre client qu'il vous montre à l'écran le devant et le dos de la pièce d'identité dont il vous a fourni les renseignements lors de l'appel initial pour que vous puissiez :
 - déterminer l'authenticité du document;
 - comparer les renseignements à l'écran avec ceux obtenus au cours de l'appel téléphonique.
 - Assurez-vous de voir chaque client signer chaque document.
- Entrez les renseignements sur les pièces d'identité ci-dessous pour chaque débiteur hypothécaire, garant et mandataire en utilisant les copies des pièces d'identité fournies par le client. N'utilisez pas les renseignements obtenus à l'écran pendant la vidéoconférence.
- Retournez ces pages avec la trousse de documents à Solutions hypothécaires TD.
- **N'incluez pas les copies de la pièce d'identité originale.**

RENSEIGNEMENTS SUR LES PIÈCES D'IDENTITÉ

Vous devez examiner les copies de deux pièces d'identité en procédant comme suit :

1. L'une des pièces d'identité vérifiées doit être une **pièce d'identité avec photo** (authentique, valide et non expirée).
2. La seconde pièce d'identité doit être différente de la première.

À l'aide du tableau ci-dessous, vous (l'avocat ou le notaire) devez vérifier l'identité de la personne en comparant :

- i. le nom figurant dans la Convention de prêt hypothécaire et la date de naissance figurant sur la lettre d'accompagnement avec ceux figurant sur une des pièces d'identité acceptables du tableau A **ET**
- ii. le nom et l'adresse figurant dans la Convention de prêt hypothécaire TD avec ceux figurant sur une des pièces d'identité acceptables du tableau B **ET**
- iii. Consignez les renseignements ci-dessous pour chaque client.

Avant le décaissement des fonds, il faut vérifier l'identité de chaque débiteur hypothécaire et de chaque garant et, le cas échéant, de chaque fondé de pouvoir désigné dans la procuration.

Vérification de deux pièces d'identité

Le tableau ci-dessous présente les combinaisons acceptables de copies de pièces d'identité qui peuvent être utilisées pour vérifier l'identité d'une personne.

Combinaisons acceptables de pièces d'identité

<u>Tableau A : Pièces d'identité avec nom et date de naissance</u>	<u>Tableau B : Pièces d'identité avec nom et adresse</u>
<p>Une des pièces d'identité délivrées par le gouvernement du Canada suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Acte de naissance canadien• Carte de résident permanent• Certificat ou carte de citoyenneté ou de naturalisation canadienne• Passeport canadien• Permis de conduire canadien• Carte d'identité provinciale ou territoriale (y compris la carte de services de la Colombie-Britannique)• Carte Nexus (émise aux États-Unis)• Certificat de statut d'Indien canadien• Certificat sécurisé de statut d'Indien canadien• Carte d'identité militaire canadienne du MDN• Carte d'assurance maladie des provinces suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Colombie-Britannique, Alberta, Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest○ Québec – seulement si le client la présente	<p>Une des pièces d'identité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Permis de conduire canadien• Carte d'identité provinciale ou territoriale (y compris la carte de services de la Colombie-Britannique)• Récent (60 derniers jours) relevé de compte d'une institution financière canadienne (autre que la TD)• Récente (60 derniers jours) facture de services publics (électricité, eau, etc.)<ul style="list-style-type: none">○ Factures de téléphone cellulaire non acceptées
<p>Remarque : Pour les pièces d'identité expirées, des exceptions pourront être envisagées conformément aux lignes directrices provinciales. Veuillez consulter Solutions aux commerçants TD.</p>	

Directives pour vérifier l'émetteur des pièces d'identité émises par le gouvernement

Type de pièce d'identité	Émetteur
Permis de conduire	Nom de la province ou du territoire et ministère des Transports (exemple : Ministère des Transports de l'Ontario)
Acte de naissance canadien	Service des inscriptions du gouvernement provincial ou territorial (Bureau du registraire général)
Certificat ou carte de citoyenneté ou de naturalisation canadienne	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
Carte d'assurance maladie si c'est autorisé	Nom du ministère de la Santé provincial ou territorial (exemple : Alberta – AHCIP)
Certificat de statut d'Indien canadien	Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada
Certificat sécurisé de statut d'Indien canadien	Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada
Relevé bancaire d'une autre institution financière	Nom de l'institution financière canadienne
Relevé de compte de services publics	Nom du fournisseur de services
Carte de résident permanent	Citoyenneté et Immigration Canada
Carte NEXUS	Agence des services frontaliers du Canada et U.S. Customs and Border Protection
Passeport canadien	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
Carte d'identité provinciale ou territoriale	Nom de la carte d'identité délivrée par une province ou un territoire (Exemple : Government ID – Province of BC)
Carte d'identité militaire canadienne du MDN	Ministère de la Défense nationale du Canada

Cette section est destinée à la tenue de dossiers et l'exactitude est requise

1 Nom du débiteur hypothécaire :		
1. Vérification du nom et de la date de naissance. Voir le tableau A pour connaître les pièces d'identité acceptables		
Type de pièce d'identité :		
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), voir les directives à la page 4 :		
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		
Date de naissance (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) : (aaaa/mm/jj)		
Numéro de la pièce d'identité :		
Date de délivrance: (aaaa/mm/jj)		
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration : (aaaa/mm/jj)		
Correspondance du nom et de la date de naissance : O / N		
2. Vérification du nom et de l'adresse. Voir le tableau B pour connaître les pièces d'identité acceptables		
(a) Pour un permis de conduire ou une carte d'identité délivré par une province ou un territoire, remplissez cette section (doit être différente de la première pièce d'identité ci-dessus).		(b) Pour un relevé de compte bancaire ou de services publics, remplissez cette section.
Type de pièce d'identité (p. ex., permis de conduire)		Type de compte (dépôt, prêt ou facture de services)
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Ministère des Transports de l'Ontario) :		Nom de l'AIF ou du fournisseur de services sur le relevé de compte :
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		OU
Adresse (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) :		
Numéro de la pièce d'identité :		Numéro de compte/réf. :
Date de délivrance (aaaa/mm/jj):		Période du relevé de compte :
Lieu de délivrance :		Nom du client (tel qu'il figure sur le relevé de compte) :
Date d'expiration (aaaa/mm/jj) :		Adresse (telle qu'elle figure sur le relevé de compte) :
Correspondance du nom et de l'adresse : O / N		Correspondance du nom et de l'adresse : O / N
Date à laquelle l'avocat ou le notaire a vérifié l'identité du client (aaaa/mm/jj):		

Cette section est destinée à la tenue de dossiers et l'exactitude est requise

2 Nom du débiteur hypothécaire :		
1. Vérification du nom et de la date de naissance. Voir le tableau A pour connaître les pièces d'identité acceptables		
Type de pièce d'identité :		
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), voir les directives à la page 4 :		
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		
Date de naissance (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) : (aaaa/mm/jj)		
Numéro de la pièce d'identité :		
Date de délivrance : (aaaa/mm/jj)		
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration : (aaaa/mm/jj)		
Correspondance du nom et de la date de naissance : O / N		
2. Vérification du nom et de l'adresse. Voir le tableau B pour connaître les pièces d'identité acceptables		
(a) Pour un permis de conduire ou une carte d'identité délivré par une province ou un territoire, remplissez cette section (doit être différente de la première pièce d'identité ci-dessus).	OU	(b) Pour un relevé de compte bancaire ou de services publics, remplissez cette section.
Type de pièce d'identité (p. ex., permis de conduire)		Type de compte (dépôt, prêt ou facture de services)
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Ministère des Transports de l'Ontario) :		Nom de l'AIF ou du fournisseur de services sur le relevé de compte :
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		Numéro de compte/réf. :
Adresse (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) :		Période du relevé de compte :
Numéro de la pièce d'identité :		Nom du client (tel qu'il figure sur le relevé de compte) :
Date de délivrance (aaaa/mm/jj) :		Adresse (telle qu'elle figure sur le relevé de compte) :
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration (aaaa/mm/jj) :		
Correspondance du nom et de l'adresse : O / N		Correspondance du nom et de l'adresse : O / N
Date à laquelle l'avocat ou le notaire a vérifié l'identité du client (aaaa/mm/jj):		

Cette section est destinée à la tenue de dossiers et l'exactitude est requise

3 Nom du débiteur hypothécaire :		
1. Vérification du nom et de la date de naissance. Voir le tableau A pour connaître les pièces d'identité acceptables		
Type de pièce d'identité :		
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), voir les directives à la page 4 :		
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		
Date de naissance (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) : (aaaa/mm/jj)		
Numéro de la pièce d'identité :		
Date de délivrance : (aaaa/mm/jj)		
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration : (aaaa/mm/jj)		
Correspondance du nom et de la date de naissance : O / N		
2. Vérification du nom et de l'adresse. Voir le tableau B pour connaître les pièces d'identité acceptables		
(a) Pour un permis de conduire ou une carte d'identité délivré par une province ou un territoire, remplissez cette section (doit être différente de la première pièce d'identité ci-dessus).	OU	(b) Pour un relevé de compte bancaire ou de services publics, remplissez cette section.
Type de pièce d'identité (p. ex., permis de conduire)		Type de compte (dépôt, prêt ou facture de services)
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Ministère des Transports de l'Ontario) :		Nom de l'AIF ou du fournisseur de services sur le relevé de compte :
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		Numéro de compte/réf. :
Adresse (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) :		Période du relevé de compte :
Numéro de la pièce d'identité :		Nom du client (tel qu'il figure sur le relevé de compte) :
Date de délivrance (aaaa/mm/jj):		Adresse (telle qu'elle figure sur le relevé de compte) :
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration (aaaa/mm/jj):		
Correspondance du nom et de l'adresse : O / N		Correspondance du nom et de l'adresse : O / N
Date à laquelle l'avocat ou le notaire a vérifié l'identité du client (aaaa/mm/jj):		

Cette section est destinée à la tenue de dossiers et l'exactitude est requise

4 Nom du débiteur hypothécaire :		
1. Vérification du nom et de la date de naissance. Voir le tableau A pour connaître les pièces d'identité acceptables		
Type de pièce d'identité :		
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), voir les directives à la page 4 :		
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		
Date de naissance (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) : (aaaa/mm/jj)		
Numéro de la pièce d'identité :		
Date de délivrance : (aaaa/mm/jj)		
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration : (aaaa/mm/jj)		
Correspondance du nom et de la date de naissance : O / N		
2. Vérification du nom et de l'adresse. Voir le tableau B pour connaître les pièces d'identité acceptables		
(a) Pour un permis de conduire ou une carte d'identité délivré par une province ou un territoire, remplissez cette section (doit être différente de la première pièce d'identité ci-dessus).	OU	(b) Pour un relevé de compte bancaire ou de services publics, remplissez cette section.
Type de pièce d'identité (p. ex., permis de conduire)		Type de compte (dépôt, prêt ou facture de services)
Émetteur de la pièce d'identité (p. ex., Ministère des Transports de l'Ontario) :		Nom de l'AIF ou du fournisseur de services sur le relevé de compte :
Nom du client (tel qu'il figure sur la pièce d'identité) :		Numéro de compte/réf. :
Adresse (telle qu'elle figure sur la pièce d'identité) :		Période du relevé de compte :
Numéro de la pièce d'identité :		Nom du client (tel qu'il figure sur le relevé de compte) :
Date de délivrance (aaaa/mm/jj):		Adresse (telle qu'elle figure sur le relevé de compte) :
Lieu de délivrance :		
Date d'expiration (aaaa/mm/jj):		
Correspondance du nom et de l'adresse : O / N		Correspondance du nom et de l'adresse : O / N
Date à laquelle l'avocat ou le notaire a vérifié l'identité du client (aaaa/mm/jj):		

Avocat ou notaire : _____

Nom

Date

Remarque : Veuillez faire parvenir le présent formulaire, accompagné du formulaire « Demande de fonds/de renseignements », à TD Canada Trust à l'adresse de courriel ou au numéro de télécopieur indiqué dans les Directives à l'avocat ou au notaire – Données sur le client.

Vous (l'avocat ou le notaire) devez conserver les renseignements ci-dessous pour les deux pièces d'identité :

Renseignements requis

Obligations en matière de tenue des dossiers

1. Le nom de la personne
2. La date à laquelle l'avocat ou le notaire a vérifié l'identité de la personne
3. Le nom des deux pièces d'identité utilisées pour vérifier l'identité de la personne
4. Le type de renseignements consultés (p. ex., relevé bancaire)
5. Les renseignements de la pièce d'identité examinés (p. ex., permis de conduire – Nom et adresse validés)
6. Le numéro associé aux renseignements fournis (p. ex., numéro du permis de conduire, numéro de compte ou, s'il n'y a pas de numéro de compte, numéro associé aux renseignements, comme un numéro de référence ou un numéro de certificat)



**Renseignements importants pour les
coemprunteurs d'un prêt hypothécaire
résidentiel TD Canada Trust**

Bonjour,

À TD Canada Trust, nous avons pris l'engagement de vous tenir au courant de tout ce qui touche votre compte. Nous vous écrivons pour vous informer que, en tant que coemprunteur d'un prêt hypothécaire résidentiel TD Canada Trust, vous avez le droit de recevoir vos propres documents de déclaration sur le coût d'emprunt. Cela comprend les relevés annuels, les documents de renouvellement du prêt hypothécaire résidentiel et tout document de modification au prêt.

Nous sommes heureux de vous offrir la possibilité de faire acheminer tous les renseignements sur le coût d'emprunt au destinataire principal (la première personne désignée dans la Convention de prêt hypothécaire) ou de recevoir vos propres renseignements sur le coût d'emprunt.

Vous pouvez nous faire part de votre préférence relative à la communication de l'information en composant le 1-800-895-4463 ou en vous rendant à une succursale TD Canada Trust.

Une fois de plus, merci de faire affaire avec TD Canada Trust.